



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

fécondation in vitro

Question écrite n° 73533

Texte de la question

M. André Aschieri souhaite attirer l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur les risques liés à la fécondation in vitro. Selon une étude publiée dans The Lancet, le 6 février dernier, les enfants nés de fécondation in vitro (FIV) encourrent davantage que les autres, des séquelles neurologiques. Ces risques seraient expliqués par le nombre plus important de jumeaux donc d'enfants de faible poids et le plus souvent prématurés. L'étude, qui compare la fréquence des problèmes neurologiques, a porté sur un échantillon de plus de 1 600 bébés dont les deux tiers nés par FIV, et met en évidence un risque accru de développer des anomalies cérébrales motrices chez les enfants prématurés ou de faible poids. En conséquence, pour limiter les risques de séquelles neurologiques, les auteurs de cette étude recommandent aux médecins de limiter l'implantation lors de la FIV, à un seul embryon. Aussi, il aimerait savoir si des mesures vont être prises à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73533

Rubrique : Bioéthique

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 février 2002, page 1060